

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

N° 72/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

Objet de la délibération :

Vote des 3 taxes ménages, vote du taux de CFE et de CFE de zone

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 81
- Absents : 18
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 3
- Votants : 92

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François

Procuration Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe

Suppléé(e)s Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal

Excusé(e) Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Grenier, Président, informe les délégués présents des taux d'imposition 2017 issus de l'état 1259 de la CCLL connu à ce jour :

Taxe d'habitation	➤	5.09 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	➤	4.16 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	➤	5.62 %
Cotisation foncière des entreprises hors zone	➤	6.16 %
Cotisation foncière des entreprises en zone	➤	22.98 %

Pour couvrir les dépenses inscrites au budget, une augmentation des taux de fiscalité de 7.5 % est nécessaire.

A la majorité, 8 voix contre (Mme Leblanc-Vichard Françoise, Ms. Chatelain Claude, Fourquet Luc, Chaussarot Michel, Teles Patrick, Hebert Guy, Sage Irénée et Sage Jean-Luc), les membres présents approuvent l'augmentation des taux de 7.5 % pour 2017 :

Taxe d'habitation	➤	5.45 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	➤	4.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	➤	6.04 %
Cotisation foncière des entreprises hors zone	➤	6.62 %
Cotisation foncière des entreprises en zone	➤	24.70 %

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président